

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie et des
Finances

Arrêté du 22 février 2019

Portant nomination à la Commission des Clauses Abusives

NOR : ECOC1900967A

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'article L. 212-1 du code de la consommation ;

Vu les articles R. 822-18 à R. 822-21 du code de la consommation ;

Vu l'arrêté du 15 mai 2018 portant nomination à la Commission des Clauses Abusives,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommée en qualité de représentant des professionnels :

Mme LE BESNERAIS (Patricia), membre titulaire, en remplacement de Mme Martine BOCCARA.

Mme MEYNIEL (Pauline), membre suppléant, en remplacement de Mme Noémie ABENZOARD-BLANCHARD.

Article 2

Les personnes citées ci-dessus sont nommées jusqu'au 15 mai 2021.

Article 3

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes* de la République française.

Fait, le 22 février 2019

Bruno LE MAIRE